
Renvoi au comité de la guerre du don du citoyen Siriez, habitant de Montagne-sur-Sucquer, d'un brevet pour les frais de la guerre, lors de la séance du 12 germinal an II (1er avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de la guerre du don du citoyen Siriez, habitant de Montagne-sur-Sucquer, d'un brevet pour les frais de la guerre, lors de la séance du 12 germinal an II (1er avril 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 659;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_21037_t1_0659_0000_11

Fichier pdf généré le 23/01/2023

Séance du 12 Germinal An II

(Mardi 1^{er} avril 1794)

Présidence de TALLIEN

Le citoyen Voulland, ex-président, occupe le fauteuil.

La séance est ouverte par la lecture de la correspondance, à onze heures du matin.

1

Le citoyen Jean-Bon Saint-André, représentant du peuple dans les départements maritimes, fait part, qu'aussitôt que la nouvelle conspiration, ourdie contre la liberté, a été connue à Brest, l'administration du district de cette commune s'est empressée de lui témoigner l'expression de ses sentiments, le chargeant de les transmettre à la Convention.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Brest, 6 germ. II] (2).

« Citoyen président,

Aussitôt que la nouvelle conspiration ourdie contre la liberté a été connue à Brest, l'administration du district de cette commune s'est empressée de m'apporter l'expression de ses sentiments pour les transmettre à la Convention nationale. Je te prie, Citoyen président, de vouloir bien lui en faire donner lecture. S. et F. ».

JEANBON-SAINTE-ANDRÉ.

[Brest, 6 germ. II. Le distr. à la Conv.] (3).

« Des factions impies, d'affreuses conjurations, des conspirations liberticides, des complots criminels, s'étoient encore formés contre la représentation nationale, contre la liberté ! L'œil vigilant de vos comités, celui des vrais amis du peuple les a aussitôt découverts ; bientôt vous avez pris de sages, de grandes, de sévères mesures pour extirper du sol de la liberté les auteurs de ces forfaits, ces monstres indignes de respirer un air libre.

Grâces vous soient rendues, dignes représentants, du courage et de l'énergie que dans toutes les circonstances les plus critiques vous ne

(1) P.V., XXXIV, 309, *J. Sablier*, n° 1232; Bⁱⁿ, 14 germ. et 14 germ (suppl^é); mention dans F.S.P., n° 273, et dans AULARD, *Recueil des Actes...* XII, 196.

(2) C 297, pl. 1013, p. 23.

(3) C 297, pl. 1013, p. 24. *M.U.*, XXXVIII, 267.

cessez de manifester ! Purgez la terre du dernier des ennemis de la Liberté avant d'abandonner les rennes qui vous sont confiées et votre tâche sera remplie ».

BRANDER (*présid.*), LORAN, BAYLE, MALLARD aîné, GOIGNON, CAMARET, MÉVEL, MARCHAL, SALAUN, DENONCHEZ, DUVAL [et 2 signatures illisibles].
(Applaudissements).

2

L'agent national près le district de Dourdan annonce que la vente des biens des émigrés se fait avec le plus grand succès dans l'étendue de ce district : il fait part que l'administration vient de vendre 24,630 liv. un domaine divisé en 17 lots, estimé 3 744 liv.; d'où il résulte un bénéfice de 20,886 liv.; la plus grande affluence règne à ces adjudications, et elles sont toutes faites, aux cris répétés de *Vive la République! Périssent les tyrans!*

Insertion au bulletin, et renvoyé au comité des domaines nationaux (1).

3

Le citoyen Siriez, habitant de Montagne-sur-Succer (2), dépose sur l'autel de la patrie un brevet qui lui a été accordé, le 31 octobre 1792, en récompense de ses services. Il fait don du produit de cette pension, montant à 1 142 livres, demande qu'elle soit employée aux frais de la guerre, croyant n'en pouvoir pas faire un meilleur usage.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoyé au comité de la guerre (3).

4

Le conseil général de la commune de Thiers, chef-lieu de district, département du Puy-de-Dôme, félicite la Convention de ce qu'elle a

(1) P.V., XXXIV, 310. Mention dans *J. Sablier*, n° 1232; *Ann. patr.*, n° 458; Bⁱⁿ, 12 germ. (suppl^é).

(2) Non identifié.

(3) P.V., XXXIV, 310, *J. Sablier*, n° 1232.